

comis au dit siege assisté de George Pruneau huissier Royal que nous avons comis pour greffier en cette partie attendu l'incommodité de Me. Florent de la Cettièrre comis au dit greffe de la prevosté et admirauté en conséquence de l'avis de Monseigneur l'Intendant en datte. du treiziesme de ce mois et de nostre jugement rendu sur icelluy du jour d'huy nous nous sommes transportez au bord du navire Le Pain Brok Galley mouillé en la rade de cette ville pris sur les Anglois nos ennemis commandé par le sieur Jean Leger de la Grange aux fins de procedder à l'inventaire des agrais et apparaux du dit navire ainsy que de sa quarquaison où estant en presence de Me George Renard sieur Duplessis receveur des droits de Monseigneur l'admiral du dit sieur la Grange et du sieur Claude Pauperet l'un des principaux interessez dans la d. prise nous avons procedé à l'ynventaire des dits agrais et apparaux lesquels nous ont esté nommés et indiqués par Blaize Guarigue, escrivain sur le d. navire ainsy qu'il en suit.

Le corps d'un vaisseau avec son gouvernail barré et manuel et habitacle avec six compas, un fanal sur la pouppe, ses trois mas debout avec son beaupré, garny de leur mas d'une et vergues haubans galles aubans et manœuvre courante qui nous ont parus demy usés, trois cables sçavoir un qui est actuellement mouillé au nord est, de douze pouds demy usé, un autre au sorouest de cent vingt brasses aussy demy usé avec chaine et un ancre de mil ou onze peçant, un autre sur le plat bord d'environ de douze à treize cens pour le maitresse ancre, un ancre de touée aussy sur le plat bord de quatre à cinq cens avec ses greslain de six poulies à demy usé d'environ cent vingt brasses, sa cuisine de feu (?) avec deux chaudières de cuivre y tenant d'environ trois sceaux piece, deux autres chaudières estamées d'environ deux